

Le 16 janvier 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 16 janvier 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absence : M. Réjean Rioux, conseiller

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, M. Benoit Rheault, greffier, Mme Mélanie Paquet, directrice du Service des loisirs, et Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du Service de la culture et des communications.

12 citoyens assistent à l'assemblée.

13 321 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 322 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 12 ET 19 DÉCEMBRE 2016

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 de même que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

ADOPTÉE

13 323 3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2016

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de décembre 2016 au montant total de 1 714 158,15 \$.

ADOPTÉE

13 324 4. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QU'en vertu de la résolution no 12 580 adoptée en 2013, la Ville de Trois-Pistoles a conclu avec Hydro-Québec une entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques, soit concrètement pour l'implantation d'une telle borne le long de la rue Roy, près de l'Aréna Bertrand-Lepage;

ATTENDU QUE cette entente est venue à échéance le 31 décembre 2016;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles renouvelle, avec Hydro-Québec, ladite entente;

Que : M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Benoit Rheault, greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte d'amendement de ladite entente prenant effet rétroactivement au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE

13 325

5. EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement;**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche, à partir du 9 janvier 2017, de Mme Mélanie Paquet à titre de directrice du Service des loisirs;

Que : Le Conseil autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin, en particulier un contrat de travail comprenant une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

13 326

6. EMBAUCHE DU PRÉVENTIONNISTE DU SSI DE TROIS-PISTOLES

**Il est proposé par Frédéric Lagacé,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche de M. Denis Lauzier à titre de préventionniste du Service de sécurité incendie (SSI) de Trois-Pistoles;

Que : Le Conseil autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à cette fin, en particulier un contrat de travail s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

13 327

7. SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPE DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres entités municipales intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement par ce Conseil,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Que : le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE

13 328

8. SALAIRE 2017 DES EMPLOYÉS CADRES

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le versement de l'augmentation salariale de ses employés cadres pour l'année 2017. L'augmentation est fixée à 2,5%, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE

13 329

9. AVIS À LA COMMISSION MUNICIPALE POUR L'EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DES BASQUES

ATTENDU QUE le 30 septembre 2015 la Commission municipale du Québec accordait à la Maison de la famille des Basques, occupant le 340 rue Jean-Rioux, une reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière, donnant ainsi suite à la résolution no 13 039 de la Ville de Trois-Pistoles ;

ATTENDU la demande de la Maison de la famille des Basques pour obtenir une exemption similaire pour le 342 rue Jean-Rioux, soit la partie de l'immeuble occupée par l'organisme «Univers emploi» ;

ATTENDU la mission communautaire de l'organisme «Univers emploi» ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles appuie ladite demande de la Maison de la famille des Basques en ce qui a trait à la partie occupée par «Univers emploi», soit le 342 rue Jean-Rioux, et recommande à la Commission municipale d'autoriser cette exemption de taxes foncières.

ADOPTÉE

13 330

10. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Mélanie Paquet, directrice du Service des loisirs, à présenter un projet EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017 concernant l'embauche d'étudiants nécessaires au déroulement des activités estivales de la Ville de Trois-Pistoles. Mme Paquet est autorisée également à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande auprès de Service Canada pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

11. CANDIDATURE POUR LE PRIX CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

Ce point n'est pas traité.

12. PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

- L'exemption de taxes foncières;
- La borne de recharge des véhicules électriques.

13. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Il y a remise de prix pour le concours de décorations de Noël 2016. M. Philippe Veilleux, de la SADC des Basques, anime la remise.

13 331

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**